

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0592 du 13/02/2018

Arrêté du 23 octobre 2017

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/04/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant affectation d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2016 relatif au classement des postes comptables de la Direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire n° 3 du 18 octobre 2017 ;
- Sur la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE :

Article premier : Mme Marie-Laure COLINAS, N° DGFIP : 861725, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale est affectée dans les conditions ci-après indiquées :

Affectation - Ancienne situation	Trésorerie de Ris-Orangis (Essonne) - Comptable
Affectation - Nouvelle situation	Trésorerie de la Province Nord (Nouvelle-Calédonie) - Comptable
Date d'affectation	1 ^{er} avril 2018

Article 2 : Le montant du cautionnement est fixé par l'arrêté du 23 novembre 2012.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à la date d'installation de l'intéressée et seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 23 OCTOBRE 2017
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH – 1B

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756